



**ARRETE MUNICIPAL N°2022/79**  
**portant sur interdiction de stationnement et circulation**  
**structure gonflable**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de la Voirie Routière,  
**Vu** les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art R 417-10), et l'enlèvement des véhicules (art. R 325-12 et suivants),

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la bonne tenue de la structure gonflable de la société Ludigo Loisirs domicilié à 24120 Terasson Lavilledieu

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des participants,

**Considérant** qu'il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement automobile sur son implantation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La structure gonflable est autorisé à s'installer sur la Place du Champ de Foire à proximité de la Salle des fêtes

**Article 2 :** Cette autorisation est accordée pour la période du dimanche 14 août à 7 heures au lundi 15 août à 12 heures.

**Article 3 :** La circulation automobile sera interdite sauf véhicules de secours, sur le lieu d'implantation de la structure gonflable.

**Article 4 :** Le stationnement automobile sera interdit et déclaré gênant dans sur le lieu d'implantation de la structure.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché par les organisateurs aux abords des lieux d'implantation.

**Article 6 :** Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de ou d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire de Chamberet.

Fait à Chamberet, le 11/07/2022

Le Maire,

Bernard RUAL





## Vanessa Plas

---

**De:** Marina Landes <marina.landés18@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 8 juillet 2022 17:19  
**À:** vanessa.plas@mairie-chamberet.fr  
**Objet:** Location salle des Fêtes Chamberet - we du 15 Août

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

Bonjour Madame Plas,

Michel qui nous avait ouvert les portes de la salle des fêtes à Pâques m'avait indiqué de vous confirmer le nombre de participants à notre évènement du we du 15/08 afin que vous puissiez remettre en location le reste du matériel si vous aviez des demandes.

Nous serons donc 70 personnes, j'aurais donc besoin de garder le nombre de tables et chaises nécessaires pour le repas ainsi que de quoi présenter le buffet.

La Société Ludigo Loisir viendra également installer un toboggan gonflable sur le parking le dimanche 14 août matin et viendra le rechercher le 15. Surface de base 10 m x 5 m

Malheureusement, les personnes avec qui Gerard Moretti m'avait mis en contact ne vont pas pouvoir faire mon buffet, du coup je suis en contact avec le Traiteur Tama des Iles.

Il est possible qu'il nous organise un BBQ, mais ce n'est pas encore confirmé, je vous tiendrais informée car il serait alors installé sur le parking également.

Dans tous les cas, Michel nous avait dit de vous prévenir afin que des barrières puissent être installées autour afin de délimiter l'espace.

N'hésitez pas à me contacter au 06 62 92 20 10 si nécessaire.

Nous arrivons en Corrèze à partir du 18 Juillet si vous avez besoin que je vienne à Chamberet.

Excellent WE à vous  
Cordialement  
Marina

Le mer. 29 sept. 2021 à 13:49, Mairie de Chamberet <[noreply-salle-chamberet@3douest.com](mailto:noreply-salle-chamberet@3douest.com)> a écrit :

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint le devis pour la location du 12/08/2022 à 14h00 au 15/08/2022 à 14h00 de la salle : Salle des Fêtes.

Vanessa PLAS

